



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 4277/ 3214  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière

Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité et renforcement du réseau concédé d'électricité le long de la rue des Chenevières

Département : HAUTE-SAONE

Commune : MONTAGNEY

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

Rue des Chenevières

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VAL DE L 'OGNON
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- D.S.T.T. UT70 GRAY
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Commune de MONTAGNEY
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de MONTAGNEY

D 4277 - Extension du réseau concédé d'électricité le long de la rue des Chenevières  
D 3214 Renforcement du réseau concédé d'électricité le long de la rue des Chenevières

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de MONTAGNEY, de type rurale, se situe à environ 54 km au Sud-ouest de Vesoul. La zone des travaux se situe le long de la rue des Chenevières.

La commune de MONTAGNEY présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Fontaine-lavoir (Arrêté du 02/01/1986)

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- la construction d'un réseau souterrain à basse tension long d'environ 230 mètres depuis le poste de transformation existant au centre du village jusqu'aux logements communaux en face du pôle éducatif.
- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 30 mètres avec la mise en place d'un coffret coupe-circuit en limite du lot envisagés;
- la mise en place dans la tranchée d'une gaine d'éclairage public en attente.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011